

296  
GB

# FRANCE. — XVI<sup>E</sup> SIÈCLE

COSTUMES MILITAIRES;  
RÈGNES DE FRANÇOIS I<sup>er</sup> ET DE HENRI II; 1520-1555.  
GARDE DU ROI. INFANTERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

N<sup>os</sup> 1 et 3.  
Piquier et arquebusier des bandes.

N<sup>o</sup> 2.  
Capitaine suisse.

N<sup>os</sup> 4, 8 et 11.  
Cent-Suisses.

N<sup>os</sup> 5 et 7.

Lansquenets.

N<sup>o</sup> 6  
Archer écossais.

N<sup>os</sup> 9, 10 et 12.  
Légionnaires.

GARDE DU ROI.

Cent-Suisses.

La compagnie des *Cent-Suisses de la garde du roi* fut instituée par Charles VIII en 1496. Ces troupes recevaient, chaque année, *plumes et deux habillements aux couleurs du roi* (Mémoires de Fleuranges). Leur office était de marcher devant le roi, munis de hallebardes. En temps de guerre, elles portaient le hallecret, léger corselet composé de petites lames de fer battu disposées en écaille.

Ce n'est que sous Henri II que la livrée des Cent-Suisses devint blanche et noire.

N<sup>o</sup> 11.

Capitaine; 1520.

Pourpoint décolleté laissant voir tout le haut de la chemise; manches tailladées; hauts et bas-de-chausses. Tout le côté *dextre* de cet *accoustrement* est de drap d'or et de toile d'argent à ondes, le côté *senestre* de velours cramoisi. Toque rouge garnie de plumails. Baudrier et ceinture en cordonnet d'or. Épée à deux mains suspendue à un ceinturon de cuir; cette arme se portait encore par devant et au milieu de la ceinture.

N<sup>o</sup> 8.

Cent-Suisse; 1520.

Pourpoint de damas rouge d'un côté, jaune et blanc de l'autre; chausses

et plumails aux mêmes couleurs. Dague et longue épée. Hache de guerre dont le fer présente d'un côté la hache proprement dite et de l'autre une pointe recourbée qu'on nommait alors *bec de faucon* ou *bec de corbin*; son fer se termine, à la partie supérieure, par une longue pointe.

Les Cent-Suisses marchaient précédés de quatre tambours et de deux fifres habillés de damas blanc.

N<sup>o</sup> 4.

Cent-Suisse; 1559.

Livrée blanche et noire: pourpoint et chausses écartelés de toile d'argent et de velours noir, découpés à grandes balafres et doublés de taffetas argenté. Hallebarde, dague et épée.

#### GARDE DU CORPS DITE DES ÉCOSSAIS.

Après avoir complété l'expulsion des Anglais, Charles VII, par reconnaissance pour les services que les troupes écossaises lui avaient rendus, institua une compagnie de gendarmes écossais dont il tira un certain nombre d'archers pour sa garde, plus vingt-cinq autres chargés spécialement de veiller sur sa personne; ces derniers étaient connus sous la dénomination d'*archers du corps*.

Cent autres de leurs compatriotes formèrent une compagnie d'ordonnance que l'on plaça à la tête des quinze compagnies de gendarmerie. Cette seconde compagnie fut longtemps commandée par des seigneurs écossais et eut même des fils de rois pour chefs.

Pendant toute la durée de son règne, Louis XI eut un attachement très prononcé pour sa garde écossaise.

Ces archers du corps devinrent, sous Louis XIV, les *gardes de la manche* et restèrent, comme par le passé, responsables de la vie du roi. Au service de la chapelle intérieure du palais de Versailles, le souverain, isolé dans son fauteuil, était accompagné de deux gardes de la manche portant la hallebarde et placés de chaque côté de la personne royale qu'ils ne devaient pas quitter des yeux.

N° 6.

Archer écossais du corps; 1559.

Hoqueton de drap blanc orné d'orfèvrerie et portant la devise de

Henri II, symbole de l'amour de ce roi pour Diane de Poitiers : « *Donec totum impleat orbem.* » Chapeau dit à l'*albanaise*.

A la cour, les archers se servaient de la hallebarde, arme avec laquelle on les voit toujours figurer jusqu'à la Révolution, notamment aux sacres de Louis XV et de Louis XVI.

#### INFANTERIE FRANÇAISE.

C'est à Louis XII que revient le mérite d'avoir amené les grands seigneurs à s'incorporer dans l'infanterie, dont l'importance avait été démontrée si victorieusement par les Suisses aux batailles de Morat et de Granson, ce qui devait modifier toute l'ancienne tactique des armées européennes.

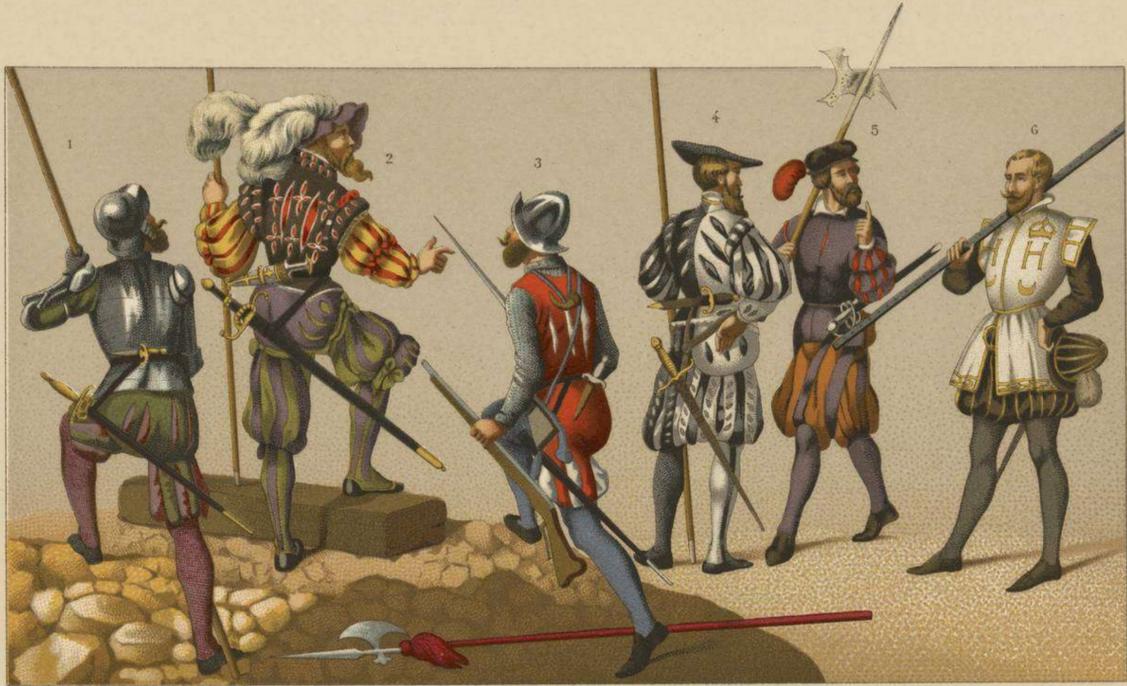
Louis XII, en 1507, forma les *bandes de Piémont*, officiellement appelées *bandes de delà les monts* par opposition aux vieilles *bandes de Picardie* qui étaient désignées sous le titre de *bandes de deçà les monts*. C'est avec cette infanterie, à laquelle se joignaient des troupes auxiliaires telles que les Suisses, les lansquenets et certains corps italiens, que se firent les premières campagnes de François I<sup>er</sup>. Mais les difficultés du règne forcèrent ce prince à user de toutes les ressources, et en 1523, il eut recours, pour augmenter l'infanterie, à la vieille institution des francs-archers; ces derniers furent pris dans les milices des communes auxquelles on donna le nom de *légions*.

Ces légions, chacune de six mille hommes, étaient au nombre de sept : les provinces de Bretagne, Normandie, Picardie, Guyenne et Languedoc devaient en fournir chacune une; la Bourgogne, la Champagne et le Nivernais réunis, la sixième; le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne, la septième. La légion se divisait en six compagnies comprenant chacune un capitaine, deux lieutenants, deux enseignes, quatre centeniers, quatre fourriers, six sergents et un fifre.

Cette organisation ne se maintint pas et les légions furent dissoutes avant la mort de François I<sup>er</sup>. Il ne resta que les *bandes* dont l'effectif s'accrut avec les débris des légions.

En 1557, Henri II voulut rétablir les légions instituées par son père et leur donner une organisation analogue, mais quelques-unes ne furent jamais levées ou subsistèrent peu de temps; les autres, après avoir pris peu à peu la forme des régiments modernes, se dispersèrent pendant les guerres de religion.

Vers la fin du règne de François I<sup>er</sup> et sous Henri II, l'infanterie régulière se divisait en *bandes* ou *enseignes*.



FRANCE XVI<sup>E</sup> SIECLE

FRANCE XVI<sup>TH</sup> CENTY

FRANKREICH XVI<sup>TES</sup> JAHR<sup>T</sup>

GB

IMP. FIRMIN DIDOT et C<sup>IE</sup> PARIS

Lestel lith.

Ces bandes étaient composées de piquiers à double paie, de *picques seiches* ou surnuméraires (*à paie simple*), de hallebardiers et d'arquebusiers. Chacune d'elles avait pour chef un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergents, trois caporaux (*caps d'escouade*) de piquiers, trois caporaux d'arquebusiers et dix *lanspessades*, cavaliers démontés que l'on mettait dans l'infanterie pour y exercer les fonctions de caporal en second ; leur nom venait de l'italien *lanza spezzata*, lance rompue. Il y avait en outre quatre *payes royales* ; c'étaient de pauvres gentilshommes à qui le roi accordait une solde extraordinaire pour engager sa noblesse à servir dans l'infanterie.

A ces époques, on n'avait pas encore eu l'idée de systématiser l'uniforme dont cependant on était à même d'apprécier le bon effet dans les corps d'élite qui y étaient astreints, tels que les Cent-Suisses et les archers écossais. Pour en étendre l'usage à une armée entière, il aurait fallu commencer par soumettre celle-ci à une organisation administrative dont le moment n'était pas encore venu. Dans certains cas, la marque distinctive des différents corps fut seulement la couleur de l'habit.

<p>N° 9. <i>Tabourin</i> légionnaire ; règne de François I<sup>er</sup>, 1534.</p> <p>N° 10. Hallebardier légionnaire ; même époque. Cervelière ; corselet ; grandes tassettes et <i>haguine</i>, pièce de l'armure préservant les reins.</p> <p>N° 12. Arquebusier légionnaire ; même époque. Sous le bonnet, une <i>secrette</i>, calotte de fer. Grand collet de mailles. Amorceur ou pulvérin suspendu derrière le dos. Poire à poudre attachée au côté.</p>	<p>N° 1. Piquier d'infanterie régulière ; règne de Henri II ; 1548. Bourguignotte, casque réservé à cette espèce d'homme de pied ; hallicret ; épaulières en rondelle ; brassards ; gantelets de mailles ; longue épée et dague ou <i>main gauche</i>.</p> <p>N° 3. Arquebusier <i>morionné</i> d'infanterie ; même époque. Les arquebusiers, légèrement vêtus, avaient de petits casques appelés <i>morions</i>, des <i>jacques</i> ou buffles et des manches de mailles. Ils portaient, outre l'arquebuse, l'épée et la dague. Aux pieds de ce soldat se trouve une hallebarde ayant le caractère traditionnel propre à cette arme, c'est-à-dire possédant la pointe et la hache.</p>
--	---

#### INFANTERIE ÉTRANGÈRE.

##### Troupes suisses.

Les Suisses étaient déjà au service de la France sous le règne de Charles VIII et formaient la partie la plus considérable de l'infanterie. Louis XII en eut jusqu'à seize mille, lesquels, lors de ses démêlés avec les cantons, furent remplacés par des lansquenets. François I<sup>er</sup> reprit des Suisses à sa solde en 1522.

Le seigneur de Lautrec, qui commandait en Italie, en avait un grand nombre dans son armée ; ces mercenaires, mal payés, se mutinèrent en demandant *argent, congé* ou *bataille* ; par leur défection, ils firent écraser à la Bicoque le corps dont ils faisaient partie.

A Pavie (1525), les Suisses du roi prirent la fuite, abandonnant les lansquenets qui furent exterminés.

On essaya plus tard, par économie, de substituer des *Gruyens* (sujets du comte de Gruyère, habitant la Suisse française) aux anciens Suisses ; mais ces Gruyens se conduisirent si mal à la bataille de Cérisolles que l'on renonça aussitôt à les employer.

Malgré leurs nombreuses trahisons, Henri II persista à enrôler des Suisses. En 1549, il conclut avec les cantons un traité d'alliance portant que le roi pourrait lever *non moins* de six mille hommes et *non plus* de seize mille sur leur territoire sans le consentement des ligues.

Les Suisses, comme les lansquenets, se servaient de la hallebarde, et maniaient la pique et l'épée à deux mains avec beaucoup d'adresse.

N° 2.

Capitaine suisse; règne de Henri II; 1550.

Exemple des vêtements bizarrement taillés et des plumails extravagants que tous les Suisses, subissant l'influence allemande, avaient l'habitude de porter.

Pourpoint; haut-de-chausses descendant au-dessous du genou. Dague et longue épée.

C'est dans l'infanterie suisse que la lourde épée à deux mains était en usage; ceux qui en étaient pourvus, appelés les *joueurs d'épée*, portaient cette arme soit sur l'épaule, soit sur le dos, retenue par une courroie qui passait sous l'aisselle. Voir la figure 12, de la planche AK, Europe XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, et les figures 1 et 12 de la planche CF, Écosse.

### Lansquenets.

Le nom de lansquenet vient de l'allemand *Lanz-Knecht*, valet de lance, parce qu'anciennement ces fantassins étaient attachés à la suite d'une « lance » ou homme d'armes. Les fantassins allemands qu'on nommait *lansquenets* formaient avec les Suisses, sous Charles VIII et Louis XII, la portion la plus considérable et la plus appréciée de l'infanterie. Selon l'expression de Montluc, on ne tenait guère compte d'une armée, s'il ne s'y trouvait un nerf de Tramontane, c'est-à-dire un « vent du Nord », et par suite « des gens venus du Nord ».

Au moment de la bataille de Marignan (1515), François I<sup>er</sup> eut à son service jusqu'à vingt-six mille lansquenets; Henri II, vers l'année 1558, en prit à sa solde cinq régiments, outre les deux qu'il avait d'ordinaire à son service.

L'arme favorite de ces troupes était la hallebarde.

N° 7.

Capitaine de lansquenets; règne de François I<sup>er</sup>; 1525.

Toque à panaches. Le col est rabattu sur une tunique courte et flottante.

Dague attachée au ceinturon. Cet officier s'appuie sur une épée à deux mains.

N° 5.

Soldat lansquenet; règne de Henri II; 1550.

*Les n<sup>os</sup> 1, 3, 9, 10 et 12 proviennent des bas-reliefs du tombeau de François I<sup>er</sup>, à Saint-Denis; 1555.*

*Les n<sup>os</sup> 2, 5 et 7 sont reproduits d'après des gravures de Théodore de Bry et de Breudel.*

*Les n<sup>os</sup> 4 et 6 font partie du recueil de Tortorel et Périssin; 1570.*

*Les n<sup>os</sup> 8 et 11 sont tirés des bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroulde, à Rouen, représentant le camp du Drap d'or; 1520.*

*Voir, pour le texte : MM. de Marbot et de Noirmont, Costumes militaires français, 1850. — Penguilhy l'Haridon, Catalogue des collections composant le Musée d'Artillerie, 1862. — Général Susane, Histoire de l'infanterie française, 1876.*

